

Focus Prévoyance

Mars
2019

Mécanismes de redistribution Solidarité ou redistribution?

Infographie Solidarité et redistribution dans la prévoyance professionnelle **Interview** Une question de fair-play

Indices Après la pluie ... **News** Informations et actualités **L'écureuil** s'interroge ...



Judith Yenigün-Fischer
Rédactrice «Focus Prévoyance»

Tous pour un

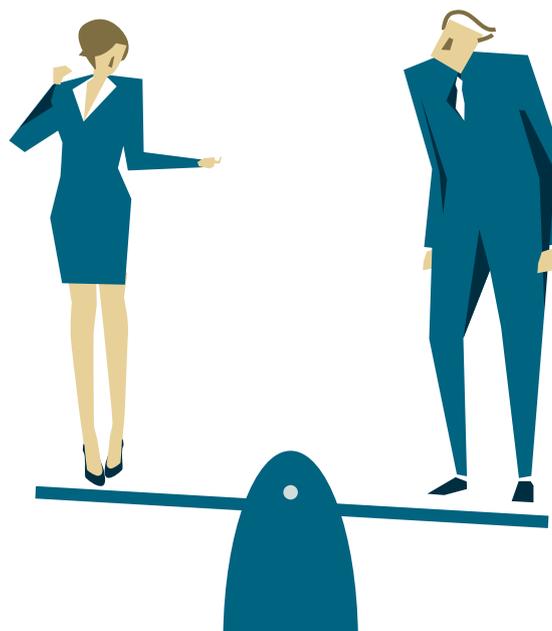
Les assurances sociales sont régies par le principe de la solidarité. Grâce à ce principe, les membres de la communauté solidaire peuvent chacun compter sur le soutien des autres dans certaines situations qui seraient difficilement gérables pour une personne seule. L'inconvénient du système, c'est que tout membre doit payer l'assurance, même s'il n'est jamais malade ou au chômage et ne devient pas invalide. Ou s'il estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre des sous de côté pour ses vieux jours.

Les assurés actifs et les rentiers forment une telle communauté solidaire dans la prévoyance professionnelle. Certains transferts y sont intentionnels, d'autres non. Un taux de conversion unique va par exemple engendrer des redistributions étant donné qu'il fait abstraction du sexe ou de l'état civil, et ces redistributions inhérentes au système sont parfaitement acceptées. En revanche, les transferts des jeunes assurés actifs aux rentiers qui sont imputables au taux de conversion (trop) élevé et à une rémunération d'intérêt inégale ont de plus en plus de mal à passer. Dans notre dossier virtuel, nous dressons un inventaire des solidarités et des redistributions dans la prévoyance professionnelle.

Dans une communauté solidaire, il y aura toujours des personnes qui touchent plus d'argent que d'autres. Lesquelles et pourquoi? Est-ce que c'est voulu? Il vaut la peine d'en discuter, surtout quand ce sont toujours les mêmes qui profitent ou que tout le poids du financement repose sur les épaules d'une minorité.

Solidarité ou redistribution?

Kaspar Hohler, Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»



Dans toutes les assurances sociales, nous payons pour des prestations que nous ne toucherons pas forcément. Il y a même des prestations d'assurances dont nous nous passons très volontiers, par exemple celles de l'AI. Il est difficile de faire la séparation entre solidarité (souhaitée) et redistribution (gênante).

Le jour du décès, personne n'aura perçu sous forme de rente l'équivalent exact des montants qu'il a économisés et du rendement que son capital a généré en phase de «désépargne». Vu sous cet angle, tout taux de conversion est incorrect pour n'importe quel rentier. Et toute prime de caisse-maladie est également fautive. Ce serait une pure coïncidence si quelqu'un touchait en prestations d'assurance le montant exact qu'il a versé sous forme de primes.

La comparaison entre assurance-risque et épargne-veillesse, entre primes et cotisations est évidemment boiteuse. Elle révèle pourtant un fait intéressant: dans un cas comme dans l'autre, certains groupes de personnes profitent systématiquement plus que ne peuvent l'expliquer les aléas de la vie. Dans les caisses-maladie, ce sont par exemple les fumeuses et les fumeurs ou les personnes avec un système immunitaire faible ou des défauts génétiques. Dans le domaine de la rente de vieillesse, tous les rentiers semblent profiter, même si la situation est un peu plus nuancée quand on y regarde de plus près. Si l'on considère que le contrat intergénérationnel est un contrat social et que l'on place de ce fait la caisse de pensions dans un contexte plus large, le transfert des jeunes

aux seniors n'est plus qu'un élément d'un vaste système de redistributions: des pauvres aux riches, entre hommes et femmes, des célibataires aux personnes mariées, des personnes sans enfants à celles avec progéniture, des malades aux personnes en bonne santé.

La nature d'une assurance – et la prévoyance professionnelle en est une en tant que branche des assurances sociales – cette nature veut donc que les assurés forment une communauté de risque au sein de laquelle il existe des solidarités et des redistributions. Les deux notions forment un couple aussi indissociable que des jumeaux siamois: l'un ne peut rien sans l'autre. La question est de savoir lesquelles de ces redistributions sont souhaitées – ou du moins tolérées jusqu'à un certain point – et lesquelles sont remises en question à partir de quand. Ainsi par exemple, les sommes qui sont transférées des célibataires aux personnes mariées au sein du 2^e pilier ne sont jamais quantifiées ni remises en question, tandis que le transfert des jeunes aux seniors est documenté par une surenchère des chiffres et suscite un tollé général. Il n'y a pas que la beauté qui est dans l'œil de celui qui regarde, mais aussi la limite de la redistribution acceptée à ne pas dépasser.

Les deux pages qui suivent donnent un aperçu (incomplet) des mécanismes de redistribution dans une institution de prévoyance. Une chose est sûre: on ne peut pas légitimer n'importe quelle redistribution par la solidarité. Il est donc juste que pratiquement toutes les caisses de pensions suisses adaptent progressivement le taux de conversion pour que les nouvelles rentes tiennent compte de l'environnement de taux faibles et de l'espérance de vie actuels. Mais de là à entièrement flexibiliser les rentes (et à contourner en partie la solidarité entre actifs et rentiers) comme le demande une récente initiative politique, il y a un pas dont on peut se demander s'il doit vraiment être franchi.

Question du mois

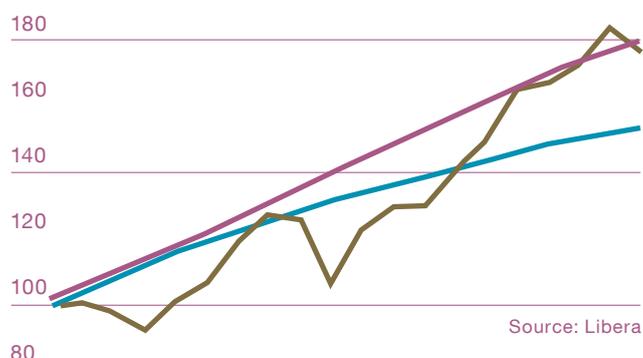
Sur notre site, nous demandons régulièrement l'avis de nos lectrices et lecteurs sur des thèmes d'actualité. En mars, nous aimerions savoir ce que vous pensez de la solidarité et de la redistribution. Dites-le nous sur www.epas.ch.

Solidarité et redistribution dans la prévoyance professionnelle

Age



Evolution indexée de 1999 à 2017



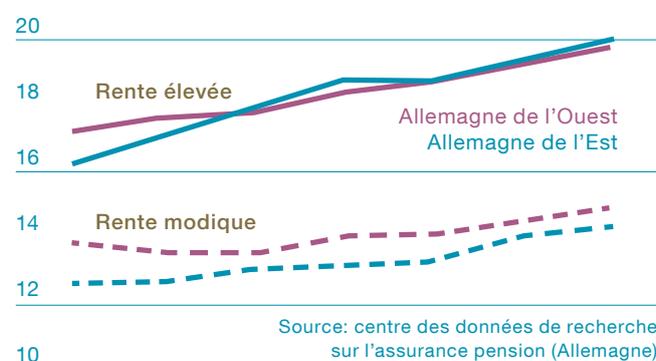
L'âge est manifestement un facteur déterminant. Avant le départ de la vie active, il joue déjà un rôle en combinaison avec d'autres facteurs, par exemple l'invalidité (voir «sexe») ou les mesures d'assainissement: les rémunérations à taux zéro affectent davantage les salariés âgés, les jeunes sont plus fortement touchés par les contributions d'assainissement. Une fois le seuil de la rente franchi, un assuré ne court plus aucun risque. Depuis environ 20 ans, il bénéficie d'une rémunération supérieure à celle des assurés actifs à cause du taux de conversion. En plus, l'allongement de l'espérance de vie n'a longtemps pas été correctement intégré dans le taux de conversion – avec la conséquence que les bénéficiaires d'une rente touchent leur rente plus longtemps que cela n'avait été calculé. Ces deux éléments figurent au centre de l'actuel débat sur la redistribution. Et les rentiers profitent de toute façon dans la mesure où leur avoir de vieillesse peut être placé avec plus de risque – et donc générer plus de rendement – dans une caisse de pensions que s'ils devaient le placer de leur propre chef (ou comme pur collectif de rentiers).

Revenu

Les pauvres meurent plus jeunes

Espérance de vie résiduelle à 65 ans par groupes de revenus, en années. Les personnes qui touchent une rente élevée peuvent généralement en profiter plus longtemps que les personnes avec de très faibles revenus.

Espérance de vie de 1995 à 2008



Le revenu intervient à plus d'un titre dans les réflexions sur les solidarités à assumer. Un point rarement évoqué dans les discussions, c'est que les personnes avec un faible revenu vivent en moyenne moins longtemps que celles avec un revenu élevé. Diverses études le prouvent dont une qui porte sur les rentiers allemands sert d'illustration dans le graphique ci-dessus. Sous cet angle, force est donc d'admettre qu'un transfert se produit des rentiers pauvres qui meurent plus vite aux rentiers riches qui vivent plus longtemps. D'un autre côté, les salariés à faible revenu profitent actuellement souvent du fait qu'ils sont assurés dans le cadre du minimum LPP auquel s'applique le taux de conversion légal trop élevé de 6.8%, tandis que les salariés avec un revenu plus confortable sont assurés dans des solutions enveloppantes où le taux de conversion est plus bas. Depuis peu, les éléments de salaire supérieurs à quelque 128 000 francs peuvent être assurés dans des plans 1e dont le processus d'épargne a été vidé des éléments de solidarité.

Solidarité et redistribution dans la prévoyance professionnelle

Sexe

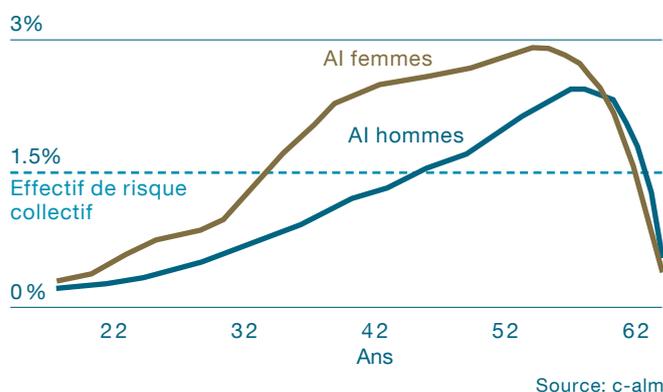
22.6

Espérance de vie
à 65 ans (femmes)
2016

19.8

Espérance de vie
à 65 ans (hommes)
2016

Prime de risque en % du salaire assuré



En 2017, les femmes représentaient 42.6% des quelque 4.2 mios d'assurés actifs du régime LPP. Leurs salaires assurés et leurs rentes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes. A première vue, elles profitent néanmoins doublement du 2^e pilier sous l'angle de la redistribution: comme on le sait, leur espérance de vie moyenne est supérieure à celle des hommes. En cas d'application d'un taux de conversion unique elles s'en tirent mieux que les hommes – à plus forte raison si ce taux de conversion est déjà applicable à l'âge de 64 ans. Ce que l'on sait moins, c'est que les femmes génèrent aussi des coûts d'invalidité plus élevés que les hommes. Le graphique montre à quoi devraient ressembler des primes d'invalidité actuariellement correctes du point de vue de l'âge et du sexe. Comme la plupart des caisses perçoivent une prime de risque unique, les assurés âgés et les femmes sont avantagés. Mais considéré isolément, le sexe ne dit pas toute la vérité – comme tous les autres éléments non plus. Ainsi, la situation de vie joue un rôle majeur du point de vue du taux de conversion.

Situation de vie

28

mias de francs distri-
bués dans la prévoyance
professionnelle sous
forme de rentes

4

mias de francs ou 15% de
ce total vont au compte des
rentes d'enfant, d'orphelin
et de conjoint

Bénéficiaires	2016	2017
Rentes réglementaires	1 091 803	1 114 112
Rentes de vieillesse	720 815	744 977
Rentes d'invalidité	120 706	119 500
Rentes d'enfant	47 523	45 711
Rentes de conjoint	186 484	188 012
Rentes d'orphelin	15 952	15 656
Autres rentes	323	256

Somme en mios de francs	2016	2017
Rentes réglementaires	27 192	27 938
Rentes de vieillesse	21 243	21 940
Rentes d'invalidité	1 988	1 982
Rentes d'enfant	197	196
Rentes de conjoint	3 663	3 719
Rentes d'orphelin	97	96
Autres rentes	4	5

Source: statistique des caisses de pensions 2017, Office fédéral de la statistique (OFS)

Les personnes qui vivent dans un partenariat non reconnu par le règlement de la caisse de pensions et n'ont pas d'enfants participent au financement de ces 4 milliards sans jamais pouvoir déclencher elles-mêmes des prestations de ce type. En cas de primes de risque et de taux de conversion uniques, les personnes qui ont des enfants et/ou vivent depuis de longues années dans un partenariat reconnu sont systématiquement privilégiées. Tandis qu'il a été établi que les femmes étaient avantagées par un taux de conversion unique sous l'aspect du sexe, le tableau change quand on tient également compte de la situation de vie. Les hommes sont plus souvent mariés quand ils partent à la retraite et leur femme est en moyenne leur cadette de trois ans. Ils ont aussi plus souvent des enfants pouvant prétendre à une rente d'enfant de retraité. Ils profitent donc en moyenne de prestations futures plus élevées qui compensent largement la longévité inférieure.

«Une question de fair-play»

Claudio Zemp, Rédacteur de «Focus Prévoyance»

La solidarité et la redistribution forment une paire indissociable. Echange entre Roger Baumann, expert c-alm et Christoph Ryter, directeur de la Caisse de pensions Migros.

La solidarité est un des fondements du 2^e pilier. Mais un fondement surchargé se fatigue et se fissure. Tel est le premier enseignement que l'on peut retenir de l'entretien entre deux spécialistes émérites de la prévoyance professionnelle. Les deux qualifient aussi de problématique une quantification en vrac de la redistribution annuelle au sein du 2^e pilier. Christoph Ryter, directeur de la CPM explique: «Il est très difficile de produire des chiffres pertinents parce qu'ils reposent uniquement sur des estimations. Il suffit de comparer une caisse en primauté de prestations comme la CPM avec une caisse minimale LPP en primauté de cotisations pour se rendre compte du dilemme. Les redistributions prennent une toute autre dimension dans l'une ou dans l'autre.» Et pourtant, il faut tenter d'opérer avec des chiffres selon Roger Baumann, expert chez c-alm: «Si on veut sensibiliser la politique au déséquilibre qui caractérise actuellement le système et faire bouger les choses pour le remettre d'aplomb, on doit pouvoir étayer son argumentation par des chiffres. Dire combien nous transférons actuellement. Ce sont des sommes énormes et ce n'est pas juste.»

La boîte de Pandore

Pour Baumann, la redistribution et la solidarité sont deux notions indissociables: «Toute redistribution se fonde sur une forme de solidarité. Et en corollaire, toute solidarité déclenche une redistribution sous une forme quelconque.» Actuellement, la solidarité a une connotation très positive dans la prévoyance professionnelle selon Ryter. Il insiste sur l'importance de débattre des solidarités et des redistributions au sein du conseil de fondation: «Avec le temps, l'attitude des assurés et de l'organe suprême change».

Il n'y a pas de recette toute faite pour supprimer les solidarités indésirables. Et Roger Baumann met en garde

contre un enterrement trop hâtif de la solidarité: «Aussitôt que nous commencerons à supprimer une solidarité quelque part, nous allons ouvrir la boîte de Pandore.» Malgré tout, le conseil de fondation doit se demander dans quelle mesure il est tolérable de redistribuer et pendant combien de temps. C'est finalement une question d'éthique et de fair-play, affirme Baumann: «Toute solidarité dont certains groupes profitent systématiquement au détriment d'autres doit être discutée. La question est de savoir si on trouve les solidarités concernées justes et équitables?»

Il faut dépolitiser

Ryter est confiant que l'on trouvera une solution politique au problème: «Depuis près de 20 ans, les solutions proposées sont toujours les mêmes pour compenser le rendement qui n'est plus au rendez-vous: d'une façon ou d'une autre, il faudra plus de cotisations si on veut maintenir les prestations. C'est pourtant simple: ou bien il faudra épargner un peu plus, un peu plus longtemps, ou alors les cotisations devront être relevées pour financer un taux de conversion plus bas. La question est de savoir comment on va régler la transition: comment atténuer les pertes de prestations? Pendant combien de temps? Là aussi, il existe déjà toutes sortes de propositions – malheureusement aucune n'a encore réussi à recueillir une majorité de voix aux urnes.»

Baumann plaide pour la dépolitisation du 2^e pilier. L'objectif de prestation quantitatif doit être spécifié dans la constitution selon lui. Et le financement réglé de manière aussi flexible et décentralisée que possible. Le fait que des minima supérieurs à ce que les caisses de pensions sont capables de payer soient imposés ne parle pas en faveur de la politique et du régime obligatoire selon lui: «A l'évidence, le monde économique se comporte autrement que ne le voudrait la politique dans sa loi.»



• Christoph Ryter

Expert en assurances de pension avec brevet fédéral et directeur de caisse de pensions avec brevet fédéral, a présidé l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP de 2007 à 2016. Depuis 2010, il dirige la Caisse de pensions Migros CPM.

• Roger Baumann

Expert en assurances de pension avec brevet fédéral et partenaire c-alm AG, est membre du comité de l'Association Suisse des Actuaire (ASA) et siège au groupe de travail «Directives techniques» de la Chambre des experts en caisses de pensions. En 2018, il a mené, en collaboration avec Jan Koller, une étude pour le compte de l'ASIP sur la prévoyance professionnelle dans un environnement de taux bas.



Le fonds de prévoyance des EMS devient **vitem's**

vitem's, initialement dédiée aux établissements médico-sociaux (EMS) sous le nom de Fonds de prévoyance EMS (FP-EMS), s'est donné pour mission de gérer les avoirs financiers des employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants, pour garantir des prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Créée en 1973, cette institution de prévoyance professionnelle autonome sans but lucratif gère aujourd'hui la prévoyance de près de 10 000 employés de 76 établissements affiliés.

Ce que vous avez à y gagner

Des frais de gestion réduits au minimum

Les frais d'administration s'élèvent à **114 CHF** par assuré, ce qui est très inférieur à la moyenne des institutions suisses de prévoyance de droit privé, établie à **352 CHF**.

Des bénéficiaires qui profitent à l'assuré

vitem's n'a pas de but lucratif. La totalité des gains réalisés par la fondation est répercutée, afin d'abaisser les cotisations liées aux risques et de verser un meilleur intérêt. Sur 5 ans, vitem's verse un intérêt annuel moyen de **2.40%**, supérieur au minimum légal de **1.45%**. Cet intérêt est crédité sur l'entier de l'avoir vieillesse.

Une meilleure prévoyance pour les employés à temps partiel

Le taux de cotisation est appliqué à l'entier du salaire. Ce système est plus favorable que celui de la LPP, qui réduit le salaire pris en considération.

Un capital résiduel garanti après la retraite

Au moment du décès d'un retraité, l'éventuel solde de son avoir de vieillesse après déduction des prestations payées est versé à ses enfants.

Découvrez tous les avantages sur www.vitem's.ch

Une fondation en pleine croissance

9400 
assurés

1300 
rentiers

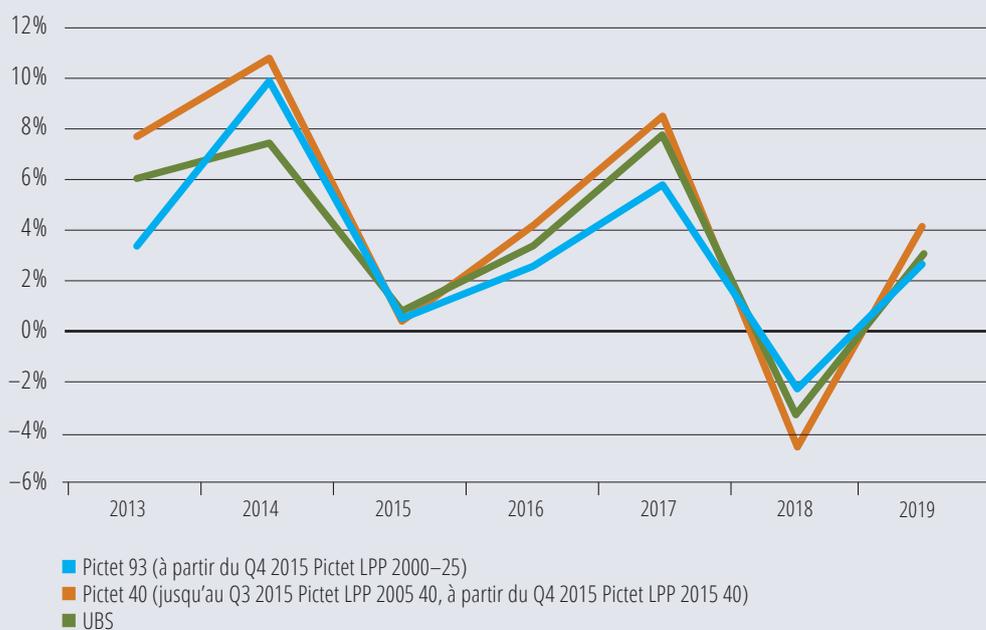
Degré de **couverture**

115.3%

Le degré de couverture de la fondation atteint **115.3%** fin 2017, grâce à une performance moyenne de **6.16%** sur les cinq dernières années.

Taux de conversion
très favorable appliqué sur l'entier du capital

6.8%



Les trois courbes représentent la performance de différentes stratégies de placement de caisses de pension à la fin de l'année correspondante. Les deux indices Pictet sont des ordres de grandeur calculés qui servent de valeur de référence à de nombreuses caisses de pension. La première valeur (Pictet 93) montre les résultats d'une stratégie réalisée avec 25% d'actions. Pictet 40 inclut 40% d'actions. Vous trouverez plus d'informations [ici](#). UBS publie chaque mois une performance moyenne des caisses de pension. La banque calcule cette performance en se basant sur les dépôts des institutions de prévoyance qui sont clientes chez elle.

Après la pluie ...

ho. ... du décembre boursier le plus noir depuis des années, le beau temps est revenu en janvier de la nouvelle année pour les investisseurs et les caisses de pensions ont retrouvé des couleurs comme l'illustre le graphique ci-dessus.

Quelques semaines suffisent parfois pour passer d'une ambiance apocalyptique à un optimisme débordant. Pour les caisses de pensions (et les investisseurs privés), trois vieux principes boursiers ont été une fois de plus confirmés: tout d'abord, il faut éviter de consulter son portefeuille tous les jours, c'est angoissant et ça ne sert à rien. Deuxièmement, il faut éviter de s'affoler et de se lancer dans un activisme exagéré aussitôt que les marchés s'affaissent plus que prévu. Et troisièmement (si le «deuxièmement» vous paraît trop ennuyeux): l'humeur du marché est généralement un excellent contre-indicateur. Quand elle est maussade (comme en décembre), le moment est peut-être bien choisi de faire des achats. Quand elle est excellente (comme au début de l'an dernier), il faudrait éventuellement envisager des ventes.

A propos d'ennuyeux: les actions les plus ennuyeuses, les «value stocks» dans le jargon de la branche, font jusqu'ici partie des titres les plus intéressants en 2019 en termes de performance. Roche et Nestlé par exemple ont progressé respectivement de quelque 12% depuis le début de l'année et jusqu'au jour où ces lignes ont été rédigées. Difficile d'éclipser un résultat boursier aussi brillant.

BNS

Revenus des taux négatifs pour les caisses de pensions

A Berne, une nouvelle idée a été lancée dans le domaine des taux d'intérêt négatifs: si les taux négatifs de la Banque nationale suisse (BNS) sont considérés comme une taxe d'incitation, les revenus correspondants, environ 2 milliards de francs par ans, ne devraient pas rester à la BNS mais être distribués – notamment aux caisses de pensions et donc aux assurés qui souffrent du bas niveau des taux. Selon divers médias, l'idée a été lancée par les conseillers aux Etats Paul Rechsteiner (PS) et Alex Kuprecht (UDC). L'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP salue la proposition. La BNS n'a pas pris position pour le moment.

Actualités



Durabilité

Le WWF voit des progrès chez les caisses de pensions

Dans son dernier classement des caisses de pensions, le WWF a analysé et évalué dans quelle mesure ces institutions plaçaient l'argent de leurs assurés dans le respect des critères de la durabilité et si leurs informations à ce sujet étaient transparentes. Le résultat montre que la plupart des institutions de prévoyance étudiées s'interrogent sur les aspects durables de leurs placements en capitaux. Cependant, les caisses de pensions intégrant ces préoccupations de manière conséquente à leurs processus et décisions d'investissement restent peu nombreuses. La majorité des 20 plus grandes caisses de pensions suisses est donc encore relativement éloignée d'une contribution active à la transition vers une société plus durable. La comparaison par rapport au classement précédent montre toutefois que des progrès ont été réalisés.

 www.wwf.ch

Acteurs culturels

Thoune soutient les artistes

La ville de Thoune contribuera à l'avenir à la prévoyance vieillesse des acteurs culturels. A partir de subventions de 10 000 francs par an, elle versera jusqu'à 6% en plus pour la couverture de prévoyance des professionnels de la culture. La ville réagit ainsi à un courrier de l'association des délégués à la culture qui demandait aux cantons, villes et communes de suivre l'exemple de la Confédération. Depuis déjà 2013, la Confédération verse des cotisations pour la prévoyance vieillesse des artistes et acteurs culturels. Par le nouveau règlement, la ville de Thoune veut réduire le risque que les artistes soient tributaires de l'aide sociale ou des prestations complémentaires à la retraite. Environ 3000 francs par an devraient être affectés à des prestations de prévoyance. L'année dernière, la ville de Berne avait décidé de mieux soutenir la sécurité sociale des acteurs culturels. (ats)



Informations personnelles

Départ de Jürg Brechbühl

Jürg Brechbühl a annoncé son départ. Le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) remettra sa fonction dès que sa succession aura été réglée, mais au plus tard à fin 2019.

 www.admin.ch

AVS

Risques pour la protection des données

Les autorités fédérales et cantonales chargées de la protection des données voient des risques considérables pour la protection des données dans le fait que le numéro AVS puisse à l'avenir être également utilisé comme identifiant en dehors du domaine des assurances sociales. Le Conseil fédéral souhaite autoriser les collectivités fédérales, cantonales et communales à identifier les citoyens par le biais de leur numéro AVS, même si cette identification n'a rien à voir avec le domaine des assurances sociales. Une modification en ce sens de la loi sur l'AVS est actuellement en consultation. (ats)

Actualités

AVS 1

Réforme incontestée mais divergences quant au contenu

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur le projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21). Les participants reconnaissent la nécessité et l'urgence de réformer le 1^{er} pilier, mais divergent sur les moyens d'y parvenir. Le Département fédéral de l'intérieur soumettra au Conseil fédéral un projet de message pour AVS 21 jusqu'à fin août 2019 au plus tard.

 www.admin.ch

AVS 2

Le Conseil fédéral soutient le projet fiscalité-AVS

La votation populaire sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) aura lieu le 19 mai 2019. Pour le Conseil fédéral, le projet offre une solution équilibrée à deux problèmes urgents: il préserve les emplois et les recettes fiscales tout en renforçant l'AVS.

 www.admin.ch

Ordre des bénéficiaires

Une caisse de pensions écarte une concubine à tort

La caisse de pensions d'une entreprise devra verser le capital-décès d'un assuré à sa concubine. Le Tribunal administratif de Berne a accepté la plainte d'une femme qui réclamait les quelque 650 000 francs de ce capital. En 2015, la caisse de pensions établie en Suisse romande avait versé l'argent à la sœur de l'assuré décédé à l'âge de 52 ans. L'institution de prévoyance estimait qu'il n'était pas prouvé que la plaignante formait une communauté de vie analogue au mariage avec l'assuré. La sœur du défunt en doutait également et avait indiqué que son frère avait d'autres amies. Dans son jugement, le Tribunal a conclu le contraire: si le partenaire survivant peut prouver l'existence d'un lien de concubinage d'au moins cinq ans, on retient la présomption de fait selon laquelle il s'agissait effectivement d'une communauté de vie analogue au mariage. L'arrêt peut être attaqué devant le Tribunal fédéral. (ats)

Changement de primauté

Révision acceptée

La révision de la Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg – qui avait été contestée dans la rue par les employés municipaux – a été acceptée par le Conseil général de Fribourg à majorité de gauche. Cette réforme prévoit le passage à la primauté des cotisations, des baisses de prestations et une élévation de l'âge de la retraite. Un amendement proposé par les socialistes a toutefois été voté: il assure une enveloppe supplémentaire de 4 millions de francs pour atténuer les effets de cette réforme sur les assurés.



L'écureuil s'interroge ...

... sur certains propriétaires de chiens à Los Angeles qui sont prêts à déboursier jusqu'à 1500 dollars par mois pour l'affiliation de leurs toutous chéris à un club exclusif. Un arbre, un nid, quelques noix – c'est tout ce dont l'écureuil a besoin pour faire son bonheur.

L'écureuil est un peu déçu ...

... de ne pas trouver son portrait sur le nouveau site Web des Editions EPAS. Il fait pourtant tout pour entrer dans les bonnes grâces des collaborateurs en passant régulièrement devant les fenêtres du bâtiment qui abrite leurs bureaux à la maison d'édition.

L'écureuil s'étonne ...

... que les entreprises cotées du monde entier aient distribué plus de 1300 milliards de dollars américains en 2018 – en hausse de quelque 10% par rapport à l'année précédente, alors que tout le monde se plaint d'une mauvaise année boursière. Avec ces milliards, on pourrait acheter l'équivalent des Alpes en montagnes de noix.

L'écureuil s'indigne de ...

... ces restaurants londoniens qui servent de la viande d'écureuil depuis peu. Heureusement, il s'agit de celle de l'écureuil gris, un immigrant. L'écureuil roux eurasiens s'en attriste mais ne doit donc pas s'alarmer et peut continuer de dormir tranquille.

Actualités

Caricature du mois



Marché du travail

Plus de chômeurs en janvier

Selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), à fin janvier 2019, 123 962 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement (ORP), soit 4301 de plus que le mois précédent. Le taux de chômage a ainsi augmenté, passant de 2.7% en décembre 2018 à 2.8% pendant le mois sous revue. Le chômage a diminué de 25 199 personnes (-16.9%) par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

 www.seco.admin.ch



Le revenu inconditionnel de base est bon pour la santé

Le revenu inconditionnel de base a des effets positifs pour la santé des chômeurs mais n'accélère pas leur retour sur le marché du travail: telle est la conclusion des chercheurs suite à l'évaluation provisoire d'un projet pilote étalé sur deux ans en Finlande. Selon eux, les bénéficiaires du revenu inconditionnel de base souffrent moins de stress et de problèmes de concentration ou de santé qu'un groupe témoin. «Ils ont également davantage confiance dans l'avenir», a expliqué Minna Ylikännö de l'agence de sécurité sociale finlandaise (Kela). (ats)

Compenswiss

Résultats négatifs sur les placements

Les Fonds de compensation AVS/ AI/APG ont terminé l'année 2018 dans les chiffres rouges. Le rendement net des placements s'est établi à -4.2%, soit -1.5 mia de francs. Au total, la fortune gérée par Compenswiss diminue de 2.5 mias à 34.3 mias de francs. Ce résultat tient d'une part à l'évolution négative des marchés financiers et d'autre part au résultat de répartition négatif, en particulier celui de l'AVS. Contrairement aux deux années précédentes, le rendement réalisé en 2018 ne permettra pas de compenser le résultat de répartition négatif du Fonds AVS. Le déséquilibre entre charges et recettes se poursuit et l'évolution prévisible des finances de l'AVS reste préoccupante pour l'avenir, selon Compenswiss.

 www.compenswiss.ch



Aperçu des thèmes

L'édition d'avril de «Focus Prévoyance» se penchera sur le thème de l'investissement durable.



Dictionnaire de la prévoyance professionnelle

Toute la terminologie de la prévoyance professionnelle et des domaines apparentés y a été recueillie et traduite. Et pour la première fois, ce travail de compilation a été effectué en quatre langues: français, allemand, italien et anglais.



Plus de 1000 termes techniques en 4 langues · livre incl. CD
 allemand / français / italien / anglais
 2014 · 180 pages · Fr. 69.– (hors frais d'envoi, TVA incluse)

Pour de plus amples informations
 et pour commander:
 Editions EPAS,
 abo@vps.ch, www.epas.ch



VPS Verlag
 Personalvorsorge
 und Sozial-
 versicherung AG